Voici un **résumé synthétique d'une page** du document intitulé :
« Proposition de mémoire – L'utilisation des armes à l'uranium appauvri dans le monde : impacts, controverses et implications »
par **Thierry Lamireau (2025)**.

Style APA (7e éd.)

> Lamireau, T. (2025, août). *Proposition de mémoire – L'utilisation des armes à l'uranium appauvri dans le monde : impacts, controverses et implications* [Manuscrit non publié]. Blog personnel.
> URL : http://lesoufflecestmavie.e.l.f.unblog.fr/files/2025/08/proposition-de-memoire-lutilisation-des-armes-a-luranium-appauvri-dans-le-monde-impacts-controverses-et-implications-par-thierry-lamireau-.pdf

🔷 Contexte et objectifs

Thierry Lamireau, ancien réalisateur et enseignant, s'intéresse depuis plusieurs années aux conséquences environnementales et sanitaires des armes à **uranium appauvri (UA)** utilisées dans divers conflits (Irak, Balkans, Afghanistan, Mali, Ukraine…).
Ce mémoire se veut une **synthèse critique** de la littérature existante et des controverses politiques et scientifiques entourant ces armes.
L'objectif déclaré est de **documenter les impacts persistants**, d'interroger le **discours officiel minimisant les risques**, et de **proposer des pistes de gouvernance** fondées sur le principe de précaution.

🔷 Contenu et approche

Lamireau adopte une **démarche interdisciplinaire** croisant :

- **Aspects techniques** : nature des munitions à UA, mécanismes physiques et chimiques de dispersion des particules, toxicité chimique et radiologique.
- **Aspects environnementaux** : contamination des sols et des nappes, persistance des poussières d'oxyde d'uranium, risques pour la chaîne alimentaire.
- **Aspects sanitaires** : pathologies suspectées (cancers, malformations congénitales, troubles rénaux), en s'appuyant sur des études de cas ou des faisceaux de présomptions.
- **Aspects juridiques et géopolitiques** : vide normatif international, absence de convention spécifique interdisant l'UA, contradictions entre données militaires et expertises civiles.
- **Aspects communicationnels** : invisibilisation du sujet par les médias, censure institutionnelle et exigences de « preuve irréfutable » empêchant l'action.

🔷 Thèses et arguments principaux

1. **Pollution durable et irréversible** : les zones bombardées demeurent contaminées pendant des siècles, avec des particules fines impossibles à dépolluer totalement.
2. **Sous-évaluation officielle** : les institutions militaires et certains experts auraient minoré les risques, invoquant le manque de « preuves scientifiques définitives ».
3. **Principe de précaution ignoré** : l'auteur plaide pour son application immédiate, indépendamment du degré de certitude scientifique.
4. **Responsabilité morale et juridique** : il appelle à considérer ces armes comme contraires au droit international humanitaire, au même titre que les armes chimiques ou biologiques.
5. **Besoin de gouvernance globale** : création d'observatoires indépendants, transparence sur les stocks et les essais, soutien aux victimes civiles et militaires.

🔷 Références et sources

Le document cite :

- Des **études scientifiques** (ex. *Radioprotection*, IRSEM, universités européennes).
- Des **rapports d'ONG** (ICBUW, CRIIRAD, Greenpeace).
- Des **documents institutionnels** (ONU, OMS, OTAN).
- Des **témoignages et films documentaires**.
  Les sources sont variées mais le texte reconnaît la difficulté d'obtenir des données directes en zones de guerre.

🔷 Conclusion de l'auteur

Lamireau conclut que l'usage des armes à uranium appauvri constitue :

- Une **pollution majeure et durable**,
- Un **scandale sanitaire sous-estimé**,
- Et un **enjeu moral et politique mondial**.
  Il appelle à une mobilisation citoyenne et académique pour faire pression sur les États et faire émerger une **interdiction internationale** comparable à celle des mines antipersonnel.